Image not found or type unknown

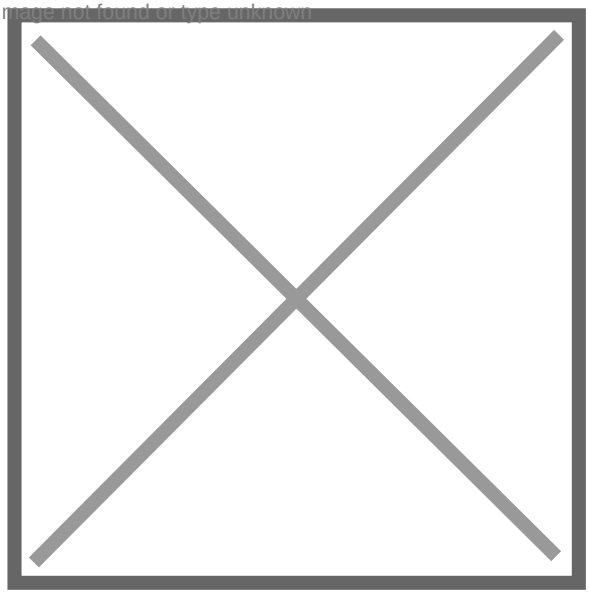

achat d une voiture en LLD

Par **rehad**, le **10/12/2021** à **15:25**

Bonjour,

J'ai commandé un véhicule il y a 4 mois en LLD , ce dernier devait être livre en décembre le concessionnaire ne l'a toujours pas. Puis je annuler ce véhicule qui me fait défaut .

Merci de votre conseil

Rehad

Par **amajuris**, le **10/12/2021** à **16:44**

bonjour,

le mois de décembre n'étant pas terminé, vous ne pouvez pas annuler votre commande.

à vérifier sur votre contrat, si la date de livraison est une date simplement indicative ou si son non -respect permet de résilier votre commnade.

salutations

Par **Visiteur**, le **10/12/2021** à **17:07**

Bonjour

Après l'échéance du délai, vous devrez mettre en demeure votre vendeur par lettre Rdée/AR de vous livrer (sous 8 jours par exemple), en lui rappelant les faits, passé ce délai vous pourrez lui signifier l'annulation de la commande et le remboursement de votre acompte.

https://www.quechoisir.org/lettre-type-livraison-de-voiture-non-respect-des-delais-n969/

Par **amajuris**, le **10/12/2021** à **17:45**

dans le cas présent, nous ne sommes pas en présence d'une vente mais d'un contrat de location longue durée, j'ignore si les clauses sont les mêmes.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés